



DEPARTEMENT DE L'ISERE

MAITRE D'OUVRAGE :

**GRENOBLE-ALPES METROPOLE
3, rue Malakoff – 38031 GRENOBLE CEDEX 01**

Objet de la consultation :

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition des installations et du modèle économique d'un futur centre de culture scientifique et technique, équipé d'un planétarium, et dédié aux sciences de la Terre et de l'Univers, à Pont-De-Claix, nommé « Grands Moulins de Villancourt »

**MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES
(procédure adaptée ouverte)**

MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

**CAHIER DES CHARGES
(C.C.)**

MARCHE N°

Pièce N°2

SOMMAIRE

PREAMBULE – LE CONTEXTE DU PROJET

ARTICLE 1 : Le projet

- Les atouts
- Les enjeux
- Les financements

ARTICLE 2 : Objet et contenu des études

ARTICLE 3 : Déroulement et organisation de la mission

ARTICLE 4 : Composition de l'équipe

ARTICLE 5 : Calendrier et étapes de validation

ARTICLE 6 : Documents attendus

ARTICLE 7 : Délais d'exécution

ANNEXES

Annexe 1 : Délibération sur la culture scientifique, technique et industrielle de Grenoble-Alpes Métropole du 03/07/2015

Annexe 2 : Programme scientifique et culturel du projet des Grands Moulins de Villancourt établi par la ville de Pont-de-Claix et ses partenaires - 2011

Annexe 3 : Rapport d'activité de La Casemate – année 2014

http://issuu.com/ccsti-grenoble/docs/casemate_ra_2014_pages/1?e=0/13625679

Annexe 4 : Rapport annuel du programme Inmédiats #3, 2014

<http://inmediats.fr/document/rapport-dactivite-2014-2/>

PREAMBULE – LE CONTEXTE DU PROJET

En janvier 2015, Grenoble-Alpes Métropole a pris la compétence de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) sur le territoire de la Métropole. Le 3 juillet 2015, la Métropole a précisé sa volonté d'une politique structurante dans ce domaine dans une délibération du conseil métropolitain.

Le projet métropolitain de la culture scientifique s'articule autour de trois objectifs : le partage et la mise en débat des connaissances ; le développement de la participation des citoyens ; la recherche de nouvelles formes de dialogue et de médiation entre sciences et société.

Il s'agit tout d'abord de **garantir l'accès aux sciences et le partage des connaissances à l'ensemble des habitants de la métropole**. Les difficultés économiques, sociales, familiales ne doivent pas constituer des freins à l'accès aux savoirs et savoir-faire contemporains. Sciences et technologies n'ont pas perdu leur rôle d'ascenseur social, Grenoble-Alpes Métropole doit œuvrer pour garantir l'égalité d'accès aux métiers et activités de demain pour tous les jeunes du territoire. Cette ambition passe par l'appropriation et la pratique des sciences, des techniques et notamment du numérique par le plus grand nombre, tout en assurant une mise en question permanente quant aux enjeux sociétaux et économiques.

Il s'agit ensuite **d'encourager et de développer la participation des citoyens à l'aménagement, la gestion et le développement du territoire**. Les initiatives innovantes mises en œuvre dans des programmes de médiation scientifique et culturelle (sciences participatives, réseaux d'échange de savoirs, immersion et réalité virtuelle, laboratoires vivants dits Living Labs) peuvent se révéler particulièrement utiles pour construire une réelle participation citoyenne dans l'intervention publique, dans des domaines tels que l'environnement, l'urbanisme, les mobilités ou la santé...

Enfin, **la métropole doit continuer d'expérimenter de nouvelles formes de dialogue et de médiation entre sciences et société, en s'appuyant sur les sciences humaines et sociales et leur apport au développement sociétal**. Il s'agit ici de perpétuer et de renouveler un héritage vieux de 50 ans qui permet également le partage et la diffusion de ces nouvelles pratiques aux échelles régionale, nationale et internationale.

Même si la structure juridique du dispositif métropolitain de culture scientifique reste à définir, en concertation avec les acteurs du territoire et de la COMUE (communauté d'universités et d'établissements), regroupés au sein d'un comité de pilotage en construction, il fait consensus qu'il doit être géré et animé par une **équipe unique** de manière à faciliter la construction d'une offre globale et cohérente, en partenariat avec la COMUE et d'autres équipements. Seule une équipe unique permettra une programmation en phase avec les attentes des différents publics cibles, tout en maîtrisant la charge budgétaire, et en offrant la capacité d'agir en co-contractant des projets avec d'autres partenaires, à l'échelle régionale, nationale et européenne, notamment le programme européen Horizon 2020.

Le futur dispositif métropolitain pilotera les lieux de diffusion à fort rayonnement, notamment la Casemate et les Grands Moulins de Villancourt :

- **La Casemate à Grenoble¹**, le principal lieu de diffusion permanent pour l'appropriation des sciences, de leurs usages et leurs enjeux à l'ère numérique (Fab Lab, Living Lab), situé au nord de la Métropole à proximité du bâtiment Digital Grenoble et de deux musées partenaires potentiels pour des grandes expositions.
- **Les Grands Moulins de Villancourt à Pont de Claix**, équipement de médiation scientifique, hébergeant à partir de 2020 un planétarium des sciences de l'univers et de la

¹ Centre de Culture Scientifique Technique et Industrielle de Grenoble (CCSTI)

terre, situé à proximité des quartiers politique de la ville et des communes du sud de la Métropole. Ce projet s'inscrit dans une vision renouvelée des planétariums, prenant en compte l'avancée des technologies numériques de l'image et de l'immersion. Ainsi, plus qu'un unique lieu de diffusion, ce nouvel équipement constituera une plateforme de création et d'expérimentation avec les citoyens, de spectacles immersifs mêlant sciences, arts et technologies numériques. Il devra être évolutif et pourra s'ouvrir aussi à d'autres thématiques – comme l'urbanisme, l'architecture ou l'environnement – dont l'appréhension voire la co-construction de projets avec les citoyens pourrait être facilitée grâce aux technologies immersives.

ARTICLE 1 : LE PROJET

▪ Le projet

Le projet des Grands Moulins de Villancourt a été porté par la ville de Pont-de-Claix de 2009 à fin 2014. Dès son origine, le projet a été pensé dans une logique de co-construction entre acteurs (Ville / Université / Société civile), répondant à une démarche de la ville de Pont-de-Claix d'ouverture de son territoire à des acteurs scientifiques et culturels. Plusieurs partenaires « cœur de projet » ont ainsi été associés et ont contribué à l'élaboration du programme scientifique et culturel :

- L'Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble (OSUG)
- L'Université Joseph Fourier - Grenoble 1 (UJF)
- Le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)
- L'association Les Chantiers Nomades
- Le Pôle Musical d'Innovation
- La Casemate

Le projet a été défini par la ville de Pont-de-Claix et ses partenaires comme un lieu d'expérimentation, de questionnement et de médiation par la rencontre entre scientifiques, artistes et publics, avec comme périmètre les Sciences de la Terre, de l'Univers et de l'Environnement (STUE) et les formes artistiques contemporaines. L'idée étant de croiser ces disciplines, lors de temps de travail entre professionnels (séminaires, formations, projets divers...) dans le but de nourrir une programmation scolaire et grand public (exposition, spectacles, ateliers, conférences...), ainsi que touristique (complémentarité avec une offre départementale liée au tourisme vert et aux sports d'hiver). Il était prévu que l'équipement soit composé d'un planétarium, de salles d'expérimentation pour scolaires et d'exposition, d'un plateau de création, d'une salle de conférence, d'un restaurant, d'une boutique, de bureaux, avec un budget prévisionnel d'investissement estimé à 17.6 M€ (non financé).

En janvier 2015, Grenoble-Alpes Métropole a pris la compétence de diffusion de la culture scientifique et industrielle, assurant ainsi désormais la maîtrise d'ouvrage du projet des Grands Moulins de Villancourt.

Le budget d'investissement, négocié dans le cadre du Contrat de projet Etat-Région 2015-2020, est de **10.85 M€**, soit d'un montant inférieur à l'estimation du projet porté par la Ville de Pont-de-Claix

Le périmètre du projet ainsi que la programmation du bâtiment, doivent donc être réinterrogés par rapport à la programmation initiale, afin de respecter la nouvelle enveloppe financière. Le projet étant porté par Grenoble-Alpes Métropole au titre de la compétence de la CSTI, il pourrait être prioritairement fléché sur le planétarium environné (avec ateliers, salle d'exposition) autour des sciences de la terre et de l'univers et complété de fonctionnalités attachées qu'il convient de définir.

Ce grand projet de culture scientifique doit être également pensé à l'échelle de la Métropole, en complément et en articulation avec le lieu de diffusion existant à Grenoble dédié à la culture scientifique, technologique et numérique (aujourd'hui la Casemate).

▪ **Les atouts**

- La création du planétarium de l'agglomération grenobloise vient compléter ceux de l'agglomération lyonnaise et stéphanoise. Malgré la forte présence de la culture scientifique sur l'agglomération grenobloise, celle-ci reste la seule agglomération française de plus de 400 000 habitants (avec l'agglomération bordelaise) à ne pas disposer d'un planétarium fixe. Par ailleurs, la capacité d'accueil de La Casemate, hébergée dans un bâtiment historique sans possibilité de développement, ne permet pas d'envisager une telle création sur le même site.
- Le futur équipement va favoriser l'attractivité de la Métropole et de la ville de Pont-de-Claix, dans une logique du local vers le national. Le premier objectif est l'appropriation du lieu par la population de l'aire urbaine grenobloise avec la volonté de toucher les personnes les plus éloignées des pratiques scientifiques et culturelles. Cet équipement se positionne également sur un territoire plus large, régional, en complémentarité avec les lieux similaires des agglomérations lyonnaise et stéphanoise. Il s'inscrit enfin dans différents réseaux nationaux (les planétariums, les centres de sciences, de formation...) et internationaux.
- Il s'agit enfin de proposer une offre spécifique de culture scientifique et de participation citoyenne au sud de l'agglomération grenobloise. L'offre est actuellement fortement positionnée au nord de l'agglomération (la Presqu'île, La Casemate, le Muséum, le campus...).

▪ **Les Enjeux**

- **Un enjeu éducatif :**
Face au désintérêt des couches populaires pour les filières scientifiques, il est essentiel de permettre à tous les jeunes, comme à leurs parents, de découvrir l'intérêt de ce domaine d'activités. Les besoins en personnel qualifié sont particulièrement importants dans la région grenobloise en raison de l'implantation sur son territoire d'entreprises de technologies de pointe et d'organismes de recherche. Les Grands Moulins de Villancourt doivent être un lieu privilégié d'information, de représentations, de débats, d'expérimentations et de réflexions autour des enjeux de la CSTI.
- **Un enjeu d'image :**
Le planétarium des Grands Moulins de Villancourt sera un atout pour assurer la promotion de l'agglomération, conforter son rayonnement et développer le tourisme urbain et d'affaires. Il pourrait ainsi devenir un équipement phare de la médiation scientifique « de nouvelle génération » (en référence au programme national Inmédiats, co-développé par la Casemate) et un symbole de cette spécificité arts-sciences-technologies grenobloise, en France, mais aussi en Europe.
- **Un enjeu économique :**
Dans un contexte difficile, le projet des Grands Moulins de Villancourt se veut un équipement viable, innovant, développant des ressources propres et attractif (proposition d'une offre touristique, programmation grand public et pour les scolaires).
- **Un enjeu territorial :**
Alors même qu'il s'agit de la zone bénéficiant du plus fort accroissement démographique de l'agglomération, le sud grenoblois est aujourd'hui peu concerné par le développement de grands équipements structurants. Le projet des Grands Moulins de Villancourt constitue une opportunité de rééquilibrage territorial, en lien notamment avec le Plan Local d'Urbanisme et une zone en fort renouvellement urbain, à proximité immédiate d'un futur pôle gare multimodal (train/tram). Il constitue aussi le premier projet pensé à l'échelle de la nouvelle Métropole (49 communes).

- **Un enjeu social**

Implanter un lieu de CSTI original et d'envergure au cœur de quartiers populaires. Le projet des Grands Moulins de Villancourt se veut un modèle de dynamisme, vecteur de lien social, avec la création d'emplois, l'implication de scientifiques, d'artistes, de professionnels reconnus, et l'accueil de tous les publics.

- **Un enjeu patrimonial :**

Le projet est situé sur un ancien site industriel. Les Grands Moulins de Villancourt sont un lieu de patrimoine et représentent une part de l'histoire de la ville de Pont de Claix et de l'agglomération grenobloise. Cette minoterie (préparation des farines) date du 18ème siècle et a été notamment rattachée aux biscuiteries BRUN. Le nom est encore visible sur la façade de l'imposant bâtiment. Positionné sur le cours Saint-André, en entrée de ville, il possède une identité visuelle forte. Il s'agit de donner à ce site, actuellement désaffecté, une nouvelle vocation.

Le projet des Grands Moulins de Villancourt a pour objectifs de :

- **Placer l'expérimentation et la simulation au centre du projet**

Les Grands Moulins de Villancourt doivent développer l'idée que le public est acteur de sa visite. L'expérimentation, parfois plus efficace que l'enseignement académique, doit conduire le visiteur à s'approprier les connaissances et à stimuler sa créativité et son imaginaire.

- **Être un centre de ressources et de formation de la culture scientifique, technique et industrielle**

Plus largement, les Grands Moulins de Villancourt doivent être un centre d'expérimentation, de formation, de ressources et de recherche où des publics plus spécifiques (enseignants, associations, ...) pourront venir se former et s'informer sur les outils et méthodes de conduite de projets de culture scientifique, technique et industrielle.

- **Développer un réseau**

Les Grands Moulins de Villancourt devront s'inscrire dans un fonctionnement en réseau à double articulation : en poursuivant et développant l'action de l'actuelle Casemate à l'échelle régionale, et avec d'autres grands équipements de nature similaire au niveau national et international afin de constituer pour ses visiteurs une fenêtre ouverte sur le monde. Les Grands Moulins de Villancourt devront être connectés, y compris par des flux numériques, à d'autres planétariums ou centres de science en Europe et à l'international.

▪ **Les financements**

Le budget négocié dans le cadre du Contrat de projet Etat-Région 2015-2020 est de **10.85 M€** (Grenoble-Alpes Métropole : 3.9 M€, Région Rhône-Alpes : 2,6 M€, Conseil départemental de l'Isère : 2,350 M€, Etat : 2 M€). Le projet porté par la Ville du Pont-de-Claix avait été estimé à 17.6 M€.

Au regard du budget et des premiers éléments de chiffrage établis par les prestataires de la Ville de Pont-de-Claix, **l'enveloppe financière** pourrait se décomposer de la manière suivante :

• Travaux (bâtiment + VRD) :	6.800 M€
• Honoraires PI :	1.130 M€
• Frais annexes, révisions de prix et divers	0.525 M€
• Mobilier – équipement informatique et visuel :	<u>0.600 M€</u>
TOTAL (HT)	9.055 M€
TVA (études et travaux)	<u>1.795 M€</u>
Coût d'opération TDC (hors foncier et scénographie)	10.850 M€

ARTICLE 2 : OBJET ET CONTENU DES ETUDES

▪ Objet des études

La présente consultation a pour objet la désignation d'un prestataire pour une mission d'Assistance générale à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), afin de poursuivre la réflexion engagée et préciser les voies de concrétisation du projet de création d'un centre de culture scientifique et technique, équipé d'un planétarium, et dédié aux sciences de la Terre et de l'Univers, à Pont-De-Claix, à l'horizon 2019/2020.

La mission proposée est donc la réalisation des études pour évaluer et amender le programme scientifique et culturel du projet des Grands Moulins de Villancourt établi par la Ville de Pont-de-Claix et ses partenaires, afin de respecter l'enveloppe budgétaire du projet et les lignes directrices de la délibération cadre du 3 juillet 2015. Ces études comprennent la définition des installations techniques, la définition du modèle économique (marché à prix forfaitaire) ainsi que l'accompagnement du maître d'ouvrage tout au long de la conduite du projet (marché à bon de commande).

L'étude s'appuiera sur des **experts nationaux et internationaux** ainsi que sur des auditions des acteurs locaux et leur connaissance des thématiques et des enjeux du territoire.

▪ Contenu des études

a- Une mission forfaitaire divisée en deux phases :

1. Phase n°1 : benchmark et proposition de scénarios pour le choix du concept

Cette première phase aura pour objectifs :

- d'illustrer par des exemples de projets existants, notamment en Europe et aux Etats-Unis, les différentes approches permettant de mieux caractériser les enjeux et les différents types de planétarium récents ou en construction. Dans ce cadre, une approche benchmarking internationale sera nécessaire.
- d'évaluer et d'amender le programme scientifique et culturel du projet des Grands Moulins de Villancourt établi par la ville de Pont-de-Claix et ses partenaires,
- de définir la typologie, la nature et le dimensionnement des installations techniques (salle de projection, système de projection, ...) du planétarium en s'appuyant sur le benchmark réalisé, dans une démarche prospective à la fois technologique (quelle technologie en 2020 ?) et orientée sur les usages (quelles pratiques/attentes des visiteurs ?),
- de préciser l'environnement du planétarium (salle d'exposition, ateliers),
- de proposer des scénarios contrastés et argumentés (avantages, inconvénients, etc.).

Les études devront notamment se baser sur des entretiens avec plusieurs partenaires locaux dont :

- La Casemate
- La COMUE (dont l'OSUG)
- La Ville de Pont-de-Claix

Il s'agit de disposer d'un outil d'aide à la décision. Le fruit de ce travail sera présenté en comité de pilotage afin que la collectivité décide du scénario retenu pour le concept ainsi que les équipements techniques du projet des Grands Moulins de Villancourt.

2. Phase n°2 : Modèle économique

Cette deuxième phase aura pour objectifs :

- De proposer un modèle économique viable pour l'ensemble composé du projet des Grands Moulins de Villancourt (analyse des coûts d'investissement, de fonctionnement et d'exploitation de plusieurs variantes d'équipements complémentaires : location d'espaces, conférences, boutique, restauration éventuelle,...), et du lieu de diffusion dédié à la culture scientifique numérique (aujourd'hui La Casemate)
- de proposer des scénarios contrastés et argumentés (avantages, inconvénients, etc.) en formulant des hypothèses par lieu avec, par exemple, deux lieux dédiés à la culture scientifique distincts sur l'agglomération grenobloise (Grands Moulins de Villancourt et Casemate) ou un seul lieu sur Pont-de-Claix.

Le travail conduit doit permettre de déterminer la zone de chalandise de l'équipement des Grands Moulins de Villancourt, de quantifier les différents publics, de définir la politique tarifaire de la billetterie et les autres ressources (restauration, boutique...). Cette politique tarifaire sera appréciée pour chaque nature de visite (séance du planétarium, exposition temporaire, permanente) en fonction de chaque type de public.

A l'issue de cette analyse, les candidats proposeront plusieurs scénarios de montage (gestion directe, DSP, ... - éléments qui seront complétés ultérieurement par une étude juridique) avec budget prévisionnel pluriannuel de fonctionnement de l'équipement complet (charges dont personnel, achats, amortissements, renouvellement... et recettes), en prenant en compte la structure existante de la Casemate.

A l'issue de cette deuxième phase, le prestataire effectuera une présentation au comité de pilotage afin que celui-ci décide du scénario retenu pour le modèle économique d'un ou de deux lieux dédiés à la diffusion de la culture scientifique et technique dans l'agglomération grenobloise.

b- Une mission relative à des prestations complémentaires pour l'accompagnement du maître d'ouvrage tout au long de la conduite du projet

Garant de la continuité des objectifs du projet, le prestataire retenu pourra être sollicité tout au long du projet pour l'accompagnement du comité de pilotage des Grands Moulins de Villancourt, concernant les aspects juridiques et techniques (coordination avec le programmiste-économiste, avis en phase concours d'architecture, suivi des études,...) et toute expertise liée au projet nécessitant des réunions complémentaires.

ARTICLE 3 : DEROULEMENT ET ORGANISATION DE LA MISSION

Présentation du suivi de l'étude

Le comité de pilotage, présidé par un élu de Grenoble-Alpes Métropole, assure le suivi de l'ensemble de l'AMO et valide à chacune des phases de la mission. Il réunit les différents partenaires de l'AMO et est constitué de représentants des financeurs (État – Région – Département), de la ville de Pont-de-Claix, du monde universitaire (COMUE) et associatif, de la Casemate, du conseil de développement de l'agglomération et des services de la Métro, concernés par la mise en œuvre du projet.

En tant que de besoin seront associés tout autre organisme ou personne qu'il s'avèrerait judicieux d'associer.

Le suivi de l'étude, la coordination de la démarche et l'animation du déroulement de l'AMO seront assurés par la direction développement et attractivité de la Métropole qui mobilisera, au sein d'un **comité technique**, le service investissement conseil et expertise de la Métropole, les professionnels de la Casemate, de la ville de Pont-de-Claix, de la COMUE, et/ou tout intervenant extérieur utile au bon avancement de la démarche.

Une réunion de lancement est à prévoir avec le comité technique.

ARTICLE 4 : COMPOSITION DE L'EQUIPE

Les candidats devront présenter des compétences en matière :

1. d'ingénierie culturelle, d'enjeux de la culture scientifique et technique, d'interactions entre sciences et sociétés, de technologies numériques (notamment des technologies immersives)
2. d'économie des loisirs et du tourisme, de modèles économiques en matière d'équipements culturels et/ou de loisirs, et de gestion de la relation aux publics (in situ, sur le site et en ligne)
3. d'expertise juridique et fiscale (compétences en matière d'EPCI, d'EPCC, d'investissement et d'exploitation, de partenariats financiers).

Le prestataire s'appuiera sur un ou des **experts nationaux et internationaux de la culture scientifique et notamment des planétariums**.

ARTICLE 5 : CALENDRIER ET ETAPES DE VALIDATION

Le calendrier prévisionnel de l'étude est le suivant :

Étapes	Echéances (en cas de retard dans la notification du marché, le délai de réalisation sera reporté)
Phase 1 :	
1 ^{er} rendu du prestataire sur le benchmark et proposition de scénarios pour le choix du concept, présentation en comité de pilotage Validation du scénario retenu par le comité pilotage	Mi-décembre 2015
Phase 2 :	
Rendu final du prestataire avec proposition de scénarios sur le modèle économique, présentation en comité de pilotage Validation du scénario retenu par le comité pilotage	Mi-janvier 2016
Débat en commission et approbation en Conseil métropolitain	février 2016
Phase 3 :	
Prestations complémentaires : accompagnement de la maîtrise d'ouvrage (marché à bon de commande)	Le marché à bon de commande sera effectif tout au long du projet, pendant 4 ans après la notification du présent marché.

ARTICLE 6 : DOCUMENTS ATTENDUS

Chaque point expertisé fera l'objet d'un rapport complet rédigé et d'une synthèse qui sera présentée au comité technique.

Les étapes 1 et 2 feront également l'objet de présentations par le prestataire en comité de pilotage. Le prestataire proposera plusieurs scénarios avec avantages et inconvénients, avec à chaque étape une validation du scénario retenu par le comité de pilotage.

La remise de la version électronique des documents se fera sous les formats suivants (fichiers Word, fichiers Excel avec accès aux formules, PowerPoint).

Les divers entretiens conduits par le prestataire durant la mission devront faire l'objet de comptes rendus synthétiques. Ces comptes rendus seront transmis à la Métropole tout au long de l'étude, au fur et à mesure des rencontres avec les acteurs que le prestataire se propose d'interroger. Ils mentionneront le ou les interlocuteurs, leur qualité et la date de l'entretien.

ARTICLE 7 : DELAIS D'EXECUTION

Les équipes titulaires devront respecter le calendrier prévisionnel de l'étude détaillé à l'article 5 du présent cahier des charges.

La prestation des équipes commencera dès la notification du marché qui est conclu pour **une durée d'un an reconductible expressément trois fois** à compter de la notification.

ANNEXES

Annexe 1 : Délibération sur la culture scientifique, technique et industrielle de Grenoble-Alpes Métropole du 03/07/2015

Annexe 2 : Programme scientifique et culturel du projet des Grands Moulins de Villancourt établi par la ville de Pont-de-Claix et ses partenaires - 2011

Annexe 3 : Rapport d'activité de La Casemate – année 2014

http://issuu.com/ccsti-grenoble/docs/casemate_ra_2014_pages/1?e=0/13625679

Annexe 4 : Rapport annuel du programme Inmédiats #3, 2014

<http://inmediats.fr/document/rapport-dactivite-2014-2/>